



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D28 - Cartographie subjective – Fixation du prix de vente des cartes

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 7

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusée : 1

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D28-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

N° 28 - Cartographie subjective - Fixation du prix de vente des cartes

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle de l'Abbaye Royale a mené, en partenariat avec la Ville de Saint-Jean-d'Angély, un travail autour de la création d'une carte subjective de Saint-Jean-d'Angély, impliquant une dizaine d'Angériens à titre individuel ou bien membres d'associations, telles que l'Accueil des Villes Françaises (AVF) ou À Chacun Son Toi...T.

L'objectif de ce travail est de créer une nouvelle carte de la Ville inventée par ses habitants au travers de leur regard et de la manière dont ils appréhendent les lieux qui sont les leurs.

Ce travail mené par l'agence créative GRRR, 2 rue Marcel SEMBAT à Nantes, se déroule en 2 phases :

- la première, qui a eu lieu en novembre 2018, correspond à la création de cette cartographie et a été portée par l'EPCC de l'Abbaye Royale ;
- la deuxième, à la charge de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, correspondant à la conception graphique, l'impression, la présentation publique, la diffusion et la commercialisation de cette carte subjective, au cours du printemps 2019.

Cette carte sera éditée en 2.000 exemplaires et se présentera selon un plan 24 volets de 10,5 x 21,7 cm plié et 85,0 x 65,0 cm ouvert.

La Ville se réserve 300 exemplaires pour les offrir aux différentes personnalités, groupes et délégations reçues. Les personnes ayant participé à ce projet recevront chacune 10 cartes, soit 100 cartes.

Les cartes seront mises en vente au Musée des Cordeliers. Elles seront également en vente à l'Office de Tourisme, au camping et chez des commerçants, au prix de 5 € l'unité.

Resteront donc 1 600 cartes qui seront mises en vente par le musée de la façon suivante :

- au prix de 4,25 € aux commerçants, au camping et à l'Office de Tourisme qui les revendront au public au tarif de 5 € ;
- au prix de 5 € aux particuliers.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D28-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

Dépenses		Recettes	
Finalisation de la carte subjective	10 800 €	Produit des ventes	7 550 €
Frais d'impression	1 820 €	Autofinancement	5 070 €
Total	12 620 €	Total	12 620 €

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser la mise en vente de ces cartes par le Musée selon les modalités suivantes :

- au prix de 5,00 € l'unité aux particuliers ;
- au prix de 4,25 € l'unité aux commerçants, au Camping et à l'Office de Tourisme.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2019, les recettes seront inscrites postérieurement à la vente des cartes.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (28)**

Pour : 24 Contre : 4 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D28-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.